

Merci pour ta lettre du 3 septembre 2021, dans laquelle tu fais part de certaines préoccupations concernant la vaccination contre la COVID-19. Dans ta lettre, tu exprimes ton appréciation pour les conseils qui ont été fournis par l'organisation de Jéhovah. Concernant les vaccins contre la COVID-19, tu estimes que les récents points d'actualités du collège central sur JW Broadcasting recommandent et encouragent les frères et sœurs à se faire vacciner et tu demandes pourquoi cela semble être le cas, puisque, selon tes recherches, ils ne se sont pas révélés sûrs ou efficaces. Tu t'interroges aussi pourquoi on peut accepter un vaccin impliquant l'utilisation de cellules dérivées d'un fœtus avorté. Nous sommes heureux de formuler les remarques suivantes.

Comme cela a été indiqué dans les points d'actualités du collège central, la question d'accepter ou non un vaccin est une décision personnelle que chaque individu doit prendre. (Galates 6:5) Comme tu le reconnais dans ta lettre, nos publications mettent l'accent sur ce principe lorsqu'elles traitent de questions de santé. Un exemple est le numéro du 8 février 1987 de Réveillez-vous !, qui déclare : « [Ce magazine] ne recommande aucun type de médicament ou de thérapie plutôt qu'un autre et n'offre aucun conseil médical. Son objectif est simplement de présenter des faits et de laisser au lecteur le soin de porter son jugement et de prendre ses décisions. » Tu estimes que les commentaires formulés dans les points d'actualités du collège central sont en contradiction avec ce principe. Cependant, ces points d'actualités ne recommandaient aucun vaccin particulier. Ils ont plutôt présenté des faits importants et des conseils judicieux que nous ferions bien de prendre en compte dans notre processus de prise de décision personnelle. Par exemple, le point d'actualité n°6 du collège central de 2021 mentionne trois de ces facteurs, à savoir : (1) En tant que Témoins de Jéhovah, nous n'avons pas d'objection religieuse à la vaccination. (2) Plus de 19 000 de nos chers frères et sœurs sont morts du virus COVID-19. (3) Dans certains pays, « les autorités supérieures » ont adopté des lois exigeant que tous leurs citoyens soient vaccinés ou encouragent fortement leurs citoyens à se faire vacciner. (Romains 13:1) Après avoir mentionné ces trois facteurs, la mise à jour déclarait : « Chacun de nous doit peser ces facteurs avant de prendre sa propre décision personnelle. Continuez à prendre des précautions raisonnables en accord avec les conditions locales, surtout si vous avez des problèmes de santé ou si vous êtes âgés. Restez en contact avec les directives venant des autorités sanitaires locales et soyez prudent.

Certains pourraient conclure que puisque de nombreux membres de la famille du Béthel ont choisi de se faire vacciner, d'autres devraient également choisir de le faire. Toutefois, ce n'est pas sur cette base qu'il faut prendre une décision aussi personnelle. Pourquoi, alors, les points d'actualités mentionnent-ils des statistiques sur le nombre de membres de la famille du Béthel qui ont choisi de se faire vacciner ? L'une des raisons était de souligner que nous n'avons pas d'objection religieuse à la vaccination. En outre, le point d'actualité n°6 indiquait que « les réglementations de l'État de New York autorisent désormais les personnes vaccinées à se livrer à un plus grand nombre d'activités ». Ainsi, avant de montrer à la communauté mondiale que la famille du Béthel avait repris certaines activités, comme prendre des repas ensemble et se réunir en personne pour le culte, il était important de préciser que la majorité des membres de la famille du Béthel aux États-Unis ont été vaccinés et donc se conforment aux lois locales lorsqu'ils s'engagent dans de telles activités.

De plus, comme tu peux sans doute le comprendre, beaucoup se sont enquis du bien-être de la famille du Béthel. Tout au long de la pandémie, dans diverses annonces faites à toutes les assemblées, le collège central a demandé que la communauté prie pour la famille mondiale du Béthel. Bien entendu, cela implique de prier pour leur bien-être physique afin que la nourriture spirituelle puisse continuer à être distribuée pendant la pandémie. En réponse à cet intérêt affectueux, le collège central, grâce aux points d'actualités, a pu informer la communauté mondiale des événements qui se déroulent au Béthel pendant la pandémie. Déclarer que de

nombreuses personnes au Béthel avaient choisi de se faire vacciner conformément à leurs souhaits était une manière de faire connaître à la communauté le bien-être de la famille du Béthel.

Nous reconnaissons qu'il peut être difficile de prendre une décision personnelle concernant la vaccination contre la COVID-19. Tout comme lors du choix de tout traitement médical, chacun de nous est encouragé à agir en harmonie avec Proverbes 14:15. Cela impliquerait de rechercher des informations fiables. Après avoir obtenu ces informations, chaque chrétien a la responsabilité d'analyser ses découvertes à la lumière des principes bibliques et de prendre ensuite une décision éclairée. Certes, ce n'est pas toujours facile. Des recherches et des inquiétudes sont en cours concernant le virus, ses variants, ainsi que la sécurité et l'efficacité à long terme des vaccins contre la COVID-19. De plus, il peut être difficile de trouver des informations fiables sur la pandémie de COVID-19 au milieu de tous les faits déformés, de demi-vérités et de fausses nouvelles si répandues. Les rapports peuvent pencher pour ou contre les vaccins en raison de préjugés commerciaux ou politiques. Pour nous aider, l'esclave nous a fourni des rappels opportuns basés sur les principes bibliques. Citons par exemple les articles « Protégez-vous de la désinformation » sur [jw.org](http://jw.org) : « Avez-vous les faits ? » dans La Tour de Garde d'août 2018 ; et "Pouvez-vous faire confiance aux médias d'information ?" sous le sous-titre « Un besoin d'équilibre », à la page 7 de Réveillez-vous ! de décembre 2013. Les principes énoncés dans ces articles sont particulièrement utiles lors de la recherche de vaccins contre la COVID-19, compte tenu de la masse d'informations qui existe sur ce sujet. L'un de ces principes est de « s'assurer de toutes choses ». (1 Thessaloniens 5:21) C'est en gardant ce principe à l'esprit que l'article de [jw.org](http://jw.org) mentionné ci-dessus donne ce conseil : « Ne vous fiez pas à une nouvelle à moins de pouvoir vérifier la source originale. »

Pour illustrer ce point, considérons les rapports sur les effets indésirables attribués aux vaccins contre la COVID-19, tels que ceux du Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) mentionné dans ta lettre. Parfois, les chercheurs, les médias et autres peuvent présenter les données du VAERS comme une preuve concluante des effets négatifs généralisés des vaccins contre la COVID-19. Cependant, selon les avertissements clairement énoncés sur le site Web du VAERS, ces données ne sont pas destinées à être utilisées comme preuve des effets secondaires avérés d'un vaccin. Par exemple, le site Web du VAERS comporte une clause de non-responsabilité concernant la fiabilité des informations qu'il contient. Le site indique : « Les rapports peuvent contenir des informations incomplètes, inexactes, fortuites ou invérifiables. En grande partie, les rapports adressés au VAERS sont volontaires, ce qui signifie qu'ils sont sujets à des biais. Cela crée des limites spécifiques sur la manière dont les données peuvent être utilisées. scientifiquement. Les données des rapports VAERS doivent toujours être interprétées en gardant ces limites à l'esprit. » Le « Guide d'interprétation des données du VAERS » du site indique en outre : « Le VAERS collecte des données sur tout événement indésirable suivant la vaccination, qu'il soit fortuit ou réellement causé par un vaccin. Le rapport d'un événement indésirable au VAERS *ne constitue pas une preuve qu'un vaccin a provoqué l'événement.* ". (C'est nous qui soulignons.) Il poursuit en disant : "Aucune preuve que l'événement a été causé par le vaccin n'est requise pour que le VAERS accepte le rapport. Le VAERS accepte tous les rapports sans juger si l'événement a été causé par le vaccin. »

Nous pouvons donc voir que même si certaines sources de données, telles que le VAERS, peuvent être très utiles de manière spécifique pour les scientifiques et les responsables gouvernementaux de la santé, ces sources ont des limites connues et ne sont clairement pas destinées à être utilisées comme preuve des effets secondaires prouvés d'un vaccin. Bien que bon nombre des effets indésirables signalés se soient produits peu de temps après l'administration d'un vaccin contre la COVID-19, de nombreuses analyses d'experts supplémentaires sont nécessaires pour déterminer si une certaine réaction a réellement été provoquée par un vaccin ou si elle a été provoquée par un autre problème de santé et s'est produite par coïncidence à un moment donné. après que la personne a reçu un vaccin. Pourtant, certains chercheurs, médias et autres ont mal interprété et, dans certains cas, utilisé à mauvais escient ces données. Ainsi, même s'il peut être utile de considérer certaines statistiques comme un facteur dans le processus décisionnel personnel, il ne faut pas oublier que la prudence est de mise lorsqu'il s'agit de rapports contenant de telles informations. Nous pouvons voir la sagesse du conseil mentionné précédemment de « vérifier la source originale » d'un rapport avant de tirer des conclusions personnelles à son sujet.

Concernant l'utilisation de lignées cellulaires produites à partir de cellules dérivées de fœtus avortés, nous sommes conscients que de nombreux vaccins utilisés aujourd'hui, y compris certains vaccins contre la Covid-19, impliquent ces lignées cellulaires dans leur production, comme les lignées cellulaires MRC-5, HEK293, et T-REx-293. Quels facteurs un chrétien devrait-il prendre en compte pour décider d'accepter ou non un tel vaccin ? Premièrement, l'avortement a-t-il été organisé dans le but exprès de récolter de telles cellules ? Si tel est le cas, l'utilisation de ces cellules rendrait une personne directement complice de la mort volontaire d'une personne. Deuxièmement, le fait de prélever les cellules désirées sur le fœtus l'a-t-il réellement tué ? Si tel est le cas, cela rendrait également celui qui utilise ces cellules complice de la mort délibérée d'êtres humains. (Voir le Réveillez-vous ! du 22 novembre 2002, page 10, paragraphe 1) Cependant, si le fœtus n'a pas été avorté dans le but de récolter l'une de ses cellules ou s'il n'est pas mort en conséquence directe de leur prélèvement, il s'agit d'une question personnelle de savoir si l'on peut utiliser les cellules ou accepter un vaccin utilisant de telles cellules. À certains égards, la situation pourrait être comparée à celle d'un chrétien qui a besoin d'une greffe d'organe et qui doit décider s'il accepte ou non un organe provenant du corps d'une victime de meurtre. - Comparez Questions des lecteurs dans Tour de Garde du 15 juin 1980, page 31.

Dans le cas du fœtus avorté associé à la production de MRC-5, les sources expliquent systématiquement que celui-ci n'a pas été avorté dans le but d'obtenir des cellules diploïdes et que le tissu fœtal a été retiré du fœtus alors qu'il était déjà mort. Ainsi, l'avortement n'a pas été organisé dans le but exprès de récolter de telles cellules. De même, l'avortement du fœtus dont est issue la lignée cellulaire HEK293 (et, par extension, son dérivé T-REx-293) n'a pas été organisé dans le but exprès de produire un vaccin. Et comme l'indique le terme « fœtus avorté », le fœtus n'était plus en vie lorsque les cellules ont été extraites. Ainsi, la question d'accepter ou non un vaccin impliquant ces lignées cellulaires dans sa production est une décision personnelle qui appartient à chaque chrétien. Bien sûr, comme les consciences varient, on s'attend à ce que différents frères et sœurs prennent parfois des décisions personnelles différentes à cet égard.

En conclusion, parce que la vaccination est une question de décision personnelle pour chaque individu, ce qui est dit ci-dessus ne vise pas à te dissuader de toute décision personnelle que vous pourriez avoir prise concernant la vaccination contre la COVID-19. Heureusement, il ressort clairement de ta lettre que tu pèses soigneusement et dans la prière de nombreux facteurs en matière de vaccination afin de prendre une décision personnelle bien informée qui te laisse la conscience tranquille devant Jéhovah. Même s'il peut être difficile de prendre de bonnes décisions, surtout pendant cette pandémie, combien nous sommes reconnaissants que Jéhovah nous accorde généreusement de la sagesse lorsque nous nous tournons vers lui ! (Jacques 1:5) Nous prions que Jéhovah te bénisse avec la paix et la force pour continuer à endurer fidèlement pendant ces derniers des derniers jours. - Isaïe 26:3.

Veuille accepter notre chaleureux amour chrétien et nos meilleurs vœux.

Your brothers,  
*Watch Tower B.S.J. Society*  
OF PENNSYLVANIA